



**MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE**  
**RENTREE 2025**

**ANNEXE n°1**

**SITUATIONS TRAITÉES AVEC UN CODE PRIORITAIRE**  
**POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES**

**Tableaux des postes nécessitant l'avis d'une commission départementale**  
**(entretien ou étude sur dossier)**

**ENSEIGNANTS CONCERNES :**

- Les enseignants déjà titulaires d'un poste à exigences particulières, souhaitant conserver ce type de poste mais désirant l'exercer dans un autre lieu.
- Les enseignants souhaitant obtenir un poste à exigences particulières lors du mouvement départemental 2025.
- Les enseignants titulaires d'un poste à exigences particulières souhaitant changer de type de poste à exigences particulières.

**LISTE DES POSTES A PROFIL OU EXIGENCES PARTICULIERES :**

Les candidatures seront examinées par une commission et feront l'objet soit d'un **entretien (en présentiel ou en distanciel)**, soit d'une **étude sur dossier**.

Les candidats devront transmettre – par mail - :

- la fiche de candidature
- une lettre de motivation
- un Curriculum Vitae

à :

- l'IEN responsable de la commission départementale
- l'IEN de la circonscription de l'affectation actuelle,
- au bureau de la gestion collective ([dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr))

Pour les postes **surlignés**, consulter la mise à jour, semaine 11

## Postes ASH

Code poste	Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Modalité de sélection	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 12 mars 2025, à :
4E	Référent autisme	CAPPEI*	Entretien (19/03/2025)	Circonscription de NANCY III-ASH <a href="mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr</a>
5E	Enseignants référents	CAPPEI*	Entretien (19/03/2025)	
6E	Poste de coordinateur de la CDOEASD	CAPPEI* de préférence	Entretien (19/03/2025)	
7E	Postes de coordonnateur du Service de l'École Inclusive	CAPPEI* de préférence	Entretien (19/03/2025)	
8D	Enseignant spécialisé à l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)	CAPPEI* avec expérience souhaitée des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.	Dossier	
9D	Enseignant spécialisé à l'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)	CAPPEI* avec expérience souhaitée des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.	Dossier	
10D	AJES à Laxou	CAPPEI*	Dossier	
11D	Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle	CAPPEI*	Dossier	
12D 13D	Dispositifs Relais (classes et ateliers)	Expérience auprès des publics adolescents difficiles	Dossier	
14D	Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert et d'Insertion à Nancy (½ poste) (14)	CAPPEI* ou expérience des publics jeunes adultes difficiles	Dossier	
15D	Centre éducatif fermé à Tonnoy			
16E	Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement – Ecole des enfants hospitalisés – CHU de Nancy-Brabois	CAPPEI*	Entretien (19/03/2025)	
17E	Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement de l'Hôpital de Jour du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou	CAPPEI*	Entretien (19/03/2025)	
18D	Centre psychothérapique de Nancy-Laxou	CAPPEI*	Dossier	
19E	Coordonnateur Pédagogique de l'Unité d'Enseignement de DITEP, de DIME et de l'EDM	CAPPEI* et expérience (de préférence) de la coopération avec les acteurs du médico-social	Entretien (19/03/2025)	
20D	Responsable du pôle enfants à la MDPH de Meurthe-et-Moselle	CAPPEI*	Dossier	
21D	Enseignant bilingue en LSF à l'école spécialisée Marcel Leroy de Nancy	Solide maîtrise (B1/B2) de la langue des signes française et CAPPEI	Dossier	
49D	Enseignant coordonnateur de IULIS TFA de l'école Marcel Leroy à NANCY	Solide maîtrise (B1/B2) de la langue des signes française et CAPPEI	Dossier	
22E	Etablissements pénitentiaires	CAPPEI* Et de préférence expérience professionnelle	Entretien (19/03/2025)	

Code poste	Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Modalité de sélection	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 12 mars 2025, à :
23E	Enseignants à l'hôpital	CAPPEI* Et de préférence expérience professionnelle	Entretien (19/03/2025)	Circonscription de NANCY III-ASH <a href="mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr</a>
24E	<b>Directeur CMPP</b>	<b>CAPPEI et DDEEAS</b>	<b>Entretien</b>	
43D	Enseignants en Unité d'enseignement en DITEP ou en IME	CAPPEI* Et de préférence expérience professionnelle auprès du public élèves accueilli	Dossier	
44E	Enseignant Coordonnateur de l'ULIS 2 <sup>nd</sup> degré renforcée de l'EREA du Val de Briey	CAPPEI* et expérience (de préférence) avec la coordination d'une ULIS 2 <sup>nd</sup> degré et de la coopération avec les acteurs du médico-social	Entretien (19/03/2025)	
45E	Enseignant Coordonnateur de l'ULIS LP Lycée Stanislas	CAPPEI* et expérience de préférence avec le public élève d'IME et de coopération avec les acteurs du médico-social	Entretien (19/03/2025)	
48D	Enseignant Titulaire Remplaçant Brigade ASH	CAPPEI*	Dossier	

\*Diplômes ou titres antérieurs équivalents

### Postes en REP+ et REP

Code poste	Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Modalité de sélection	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 12 mars 2025, à :
25E	Directeurs d'école REP+ et REP	LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	Entretien (31 mars 16h30- 18h30 ou 1 <sup>er</sup> avril 16h30- 18h30 ou 2 avril 14h00- 18h00)	Circonscription de NANCY II <a href="mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr</a>
26D	Professeurs référents REP+ (libellé ENS1D RR dans la liste des postes)	-	Dossier	

**Postes Ecoles Immersion en Langues Vivantes  
(Anglais ou Allemand)**

Code poste	Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Modalité de sélection	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 12 mars 2025, à :
29E	Directeurs d'école d'immersion en langues anglaise ou allemande	LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral	Entretien (19/03/2025)	Circonscription de NANCY I et circonscription de BRIEY  <a href="mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr</a>  <a href="mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr</a>
30E	Ecole élémentaire d'immersion en langue anglaise Postes d'adjoints ECEL « anglais »	Avoir suivi le programme J. Verne en UTAH (Etats-Unis) Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral	Entretien (19/03/2025)	
31E	Ecole élémentaire d'immersion en langue allemande Postes d'adjoints ECEL « allemand »	Avoir une solide maîtrise de la langue cible	Entretien (19/03/2025)	
32E	Ecole élémentaire d'immersion en langue allemande Postes de maitres supplémentaires en allemand	Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral	Entretien (19/03/2025)	
46E	Directeur d'école maternelle – programme Elysée en langue allemande	LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral	Entretien (19/03/2025)	
47E	Enseignant d'école maternelle – programme Elysée en langue allemande	Avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral	Entretien (19/03/2025)	

**5) Autres postes**

Code poste	Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Modalité de sélection	Transmission de la candidature, par courriel, pour le 12 mars 2025, à :
34D	Directeurs d'école bénéficiant d'une décharge complète	LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	Dossier	Circonscription de LONGWY 2 <a href="mailto:ce.ien54-longwy2@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-longwy2@ac-nancy-metz.fr</a>
35D	Directeur CHAM (classes à horaires aménagées musicales)	LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et plus	Dossier	Circonscription de NANCY I <a href="mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr</a>
36D	Scolarisation des enfants du voyage	-	Dossier	Circonscription de NANCY II <a href="mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr</a>
37D	Scolarisation des enfants allophones (UPE2A) (libellé ITIN dans la liste des postes)	Certification FLE de préférence	Dossier	Circonscription de VANDOEUVRE <a href="mailto:ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr">ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr</a>
40D	Directeur d'école d'application	Etre titulaire LA dir académique DEA	Dossier	Monsieur l'I.E.N.A. <a href="mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr">ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr</a>
42E	Chargé de mission liaison culturelle	CAFIPEMF	Entretien	Monsieur l'I.E.N.A. <a href="mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr">ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr</a>

## DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL NECESSITANT L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE

### 4) REFERENT AUTISME

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, la mesure 5 concerne la création de postes d'enseignants ressources. Ces enseignants spécialisés seront chargés d'accompagner les équipes pédagogiques des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et d'intervenir directement auprès des enseignants scolarisant dans leurs classes des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme. Dans le département, le professeur ressources « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN ASH dont il est un collaborateur direct, dans le cadre des actions du pôle ressource ASH. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès de la communauté éducative.

### MISSIONS

#### 1. Conseil et accompagnement des personnels (dont enseignants et AESH)

- Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'établissement scolaire.
- Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.
- Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.
- Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.
- Il participe aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation chaque fois que cela est nécessaire, en lien direct avec les personnels des équipes et les enseignants référents.
- Il participe aux groupes d'expertise Ecole Inclusive du département, notamment au pôle ressource Ecole Inclusive.
- Il participe au comité de pilotage et de suivi de Rev'tascol (Ressources pour Elèves, Trouble de l'Autisme et SCOLarité) et à la formation des équipes éducatives avec LearnEnjoy, projet innovant dont l'objectif est de déployer l'utilisation d'applications numériques pour une période correspondant à une période minimale de 3 années scolaires pour chaque élève au bénéfice d'élèves de l'académie de Nancy-Metz

#### 2. Elaboration et mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires

- Il informe et fournit des ressources à l'enseignant et à l'équipe éducative.
- Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.
- Il participe à des groupes de travail et à des actions innovantes visant la mise en œuvre de l'école inclusive.
- Il élabore des outils adaptés aux élèves avec TSA, notamment.

#### 3. Intervention en formation initiale et continue

- Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.
- Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.

#### 4. Collaboration avec les équipes pluri professionnelles spécialisées dans l'accompagnement des élèves avec TSA

### CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES

- Etre titulaire du CAPPEI
- Connaissance des troubles du spectre autistique et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé.
- Connaissances des ressources existantes pour les élèves avec des TSA.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Capacité à adapter les démarches pédagogiques et éducatives :
  - ° adaptation du langage,
  - ° mise en place de stratégies pédagogiques spécifiques,
  - ° prise en compte permanente du comportement de l'élève.
- Capacités relationnelles et sens de l'organisation.
- Capacité à rendre compte.
- Connaissance des textes législatifs et réglementaires sur le handicap.
- Connaissance des différentes structures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, les partenaires ainsi que le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées.
- Capacité à organiser et à animer une réunion, un groupe de travail ou une formation.
- Maîtrise des outils numériques.

**Contraintes particulières :**

- Personnel itinérant sur le département
- Le temps hebdomadaire de travail est celui d'un enseignant « hors de la présence des élèves » (1607 heures). Les horaires et semaines d'activité annuels sont arrêtés par le supérieur hiérarchique en fonction des besoins variables

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0549999A	NANCY - DSDEN de Meurthe-et-Moselle	1

**5) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS****Missions :**

- Informations et conseils sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Coordination de la mise en œuvre et suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) de l'élève.
- Liaison avec les différents partenaires du P.P.S. (Maison Départementale des Personnes Handicapées, parents, établissements scolaires, services spécialisés, IEN...).

**Tâches :**

- Mise en œuvre de la continuité du P.P.S.
- Organisation et animation des Equipes de Suivi de la Scolarisation (E.S.S.).
- Rédaction des comptes rendus d'E.S.S. et diffusion à l'ensemble des partenaires.
- Constitution et transmission des dossiers des élèves à l'Equipe pluridisciplinaire d'Evaluation et à la M.D.P.H.

**Compétences :**

- Bonne connaissance des différents dispositifs de scolarisation 1er et 2d degrés.
- Bonne connaissance des dispositions réglementant la scolarisation des élèves en situation de handicap (loi n° 2005-102 du 11 février 2005).

**Qualités requises :**

- Sens de l'organisation et de la communication.
- Sens de l'analyse.
- Sens de la relation.

**Conditions :**

- être titulaire d'un CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0540005M	IEN BLAINVILLE - CLG Langevin Wallon Blainville	1
0540115J	IEN BRIEY - CLG Jean Maumus Briey	1
0540025J	IEN JARNY - CLG Louis Aragon Jarny	1
0541817G	IEN JARVILLE - CLG Albert Camus Jarville	1
0541572R	IEN JARVILLE - CLG St Exupéry St Nicolas de Port	1
0541334G	IEN LONGWY I - CLG Albert Lebrun Longwy	1
0541578X	IEN LONGWY I - CLG Léodile Bera Longlaville	1
0541579Y	IEN LONGWY II - CLG Emile Gallé Lexy	1
0541329B	IEN LUNEVILLE - CLG Charles Guérin Lunéville	1
0541328A	IEN LUNEVILLE - CLG Ernest Bichat Lunéville	1

0541819J	IEN NANCY I - CLG Jean Moulin Tomblaine	1
0541568L	IEN NANCY I - CLG Alfred Mézières Nancy	1
0541778P	IEN NANCY II - CLG Frédéric Chopin Nancy	1
0540110B	IEN NANCY III ASH - CLG Georges de la Tour Nancy	1
0541776M	IEN NANCY III ASH - CLG Chepfer Villers-les-Nancy	1
0541268K	IEN NANCY III ASH - EREA Flavigny sur Moselle	1
0540052N	IEN NEUVES-MAISONS - CLG Jules Ferry Neuves-Maisons	1
0540071J	IEN NEUVES-MAISONS - CLG Robert Géant Vézelize	1
0541284C	IEN POMPEY - CLG Grandville Liverdun	1
0541466A	IEN POMPEY - CLG Julien Franck Champigneulle	1
0540013W	IEN PONT-A-MOUSSON - CLG Joliot Curie Dieulouard	1
0541567K	IEN PONT-A-MOUSSON - CLG La plante Gribé Pagny/Moselle	1
0541706L	IEN SAINT-MAX - CLG René Nicklès Dommartemont	1
0541956H	IEN SAINT-MAX – CLG EDMOND DE GONCOURT PULNOY	1
0541266H	IEN TOUL	1
0541565H	IEN TOUL – CLG Croix de Metz Toul	1
0541515D	IEN VANDOEUVRE - CLG Simone de Beauvoir Vandoeuvre	1
0542189L	IEN VANDOEUVRE - CLG Jacques Monod Ludres	1
0541515D	IEN VANDOEUVRE – CLG Simone de Beauvoir Vandoeuvre	1

## **6) POSTE DE COORDINATEUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE (C.D.O.E.A.S.D.)**

Le poste de secrétariat CDOEASD est assuré par un professeur des écoles, de préférence spécialisé. Il nécessite une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Gestion base élèves SEGPA et dossiers.
- Gestion de la CDOEASD (organisation, invitations, comptes rendus des réunions ; notification des décisions...).
- Partenariat avec les directeurs de SEGPA.
- Gestion des effectifs et des mouvements d'élèves.
- Condition : de préférence être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0541263E	IEN NANCY III ASH (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	1

## **7) POSTES DE COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'ECOLE INCLUSIVE**

Les postes de coordination du Service de l'École Inclusive sont assurés par des professeurs des écoles spécialisées. Ces postes nécessitent une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

- Missions d'information, de conseil et de liaison avec les différents partenaires (MDPH enfants, enseignants référents, établissements scolaires, services spécialisés, associations de parents, I.E.N....).
- Coordination des A.E.S.H. : recrutement, suivi, formation.

- Mettre en œuvre l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- Gérer la cellule d'accueil, d'écoute, et de réponse destinée aux parents et aux responsables légaux d'élèves en situation de handicap
- Mission de lien et de suivi avec les différents acteurs des PIAL
- Mise en œuvre de la cartographie des PIAL
- Gestion des enquêtes statistiques.
- Participation aux équipes pluridisciplinaires à la MDPH
- Soutien technique et juridique aux DSDEN et aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL)
- Condition : de préférence être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0549999A	IEN NANCY III ASH (DSDEN de Meurthe-et-Moselle)	2

### **8) ENSEIGNANT SPECIALISE A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EN MATERNELLE AUTISME (UEMA – BOEN n°17 du 24/04/2014)**

L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ce dispositif accueille jusqu'à 7 enfants de 3 à 6 ans et concerne particulièrement des enfants n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, le langage et/ou qui présentent d'importants troubles du comportement. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (Autisme et autres troubles envahissants du développement – Janvier 2010) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme – 2010), et sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, et ayant une expérience de terrain de mise en œuvre des techniques développementales et comportementales à l'école.

#### **Contraintes particulières du poste :**

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEMA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures hebdomadaires consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels médico-sociaux à laquelle il appartient. L'enseignant spécialisé organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEMA, dans le cadre fixé par les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Les enseignants désirant postuler à ces emplois et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0541483U	JARNY- EMPU Yvonne Imbert	1
0542342C	LUNEVILLE – EPPU Hubert Monnais	1

0541147D	VILLERS-LES-NANCY - EMPU Suzanne Herbinière Lebert	1
0540860S	NANCY – EMPU Gehbart	1

### **9) ENSEIGNANT SPECIALISE A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE AUTISME (UEEA – BOEN n°17 du 24/04/2014)**

L'UEEA est un dispositif de scolarisation adaptée bénéficiant d'un AESH et d'un appui médico-social qui peut accueillir jusqu'à 10 enfants de 7 à 12 ans, avec autisme. Ce dispositif concerne des élèves disposant d'un diagnostic d'autisme, n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent à un moment de leurs parcours des difficultés substantielles dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement dans le cadre d'une ULIS ou avec l'appui d'une aide humaine est insuffisant. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les autres enfants et bénéficient d'un accompagnement médico-social.

Les interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques se réfèrent aux recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (Autisme et autres troubles envahissants du développement – Janvier 2010) et de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme– 2010), et sont réalisées par une équipe associant enseignant spécialisé et professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI (modules d'approfondissement : troubles du spectre autistique 1 et 2) ou d'un titre antérieur équivalent, avec expérience des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et de la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.

#### **Exigences particulières du poste :**

Le service de l'enseignant spécialisé de l'UEEA s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures hebdomadaires consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire. L'enseignant spécialisé pilote le projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions des différents professionnels. Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels médico-sociaux à laquelle il appartient. L'enseignant spécialisé organise notamment l'emploi du temps et assure la cohérence des interventions pédagogiques, éducatives et paramédicales (individuelles et collectives) réalisées au sein de l'UEEA, dans le cadre fixé par les Projets Personnalisés de Scolarisation.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0540124S	LAXOU- EEPU Emile Zola	1
0542232H	TOUL – EEPU Saint Evre	1

### **10) ACCUEIL DE JOUR EDUCATIF ET SCOLAIRE A LAXOU (A.J.E.S.)**

Des Unités d'Enseignement sont implantées dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement scolaire d'élèves de 11 à 15 ans provisoirement déscolarisés ou nécessitant une aide à l'inclusion scolaire. La conduite de ces missions nécessite une grande capacité d'adaptation. Dans ce cadre, le service d'enseignement peut être organisé sur une large plage horaire y compris hors temps scolaire. Ces postes relèvent du CAPPEI ou titre antérieur équivalent. Le poste est accessible à un enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0542441K	LAXOU - AJES (SESSAD Laxou)	1

### **11) RESEAU EDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE (R.E.M.M.)**

Un poste d'enseignant spécialisé est implanté au REMM. Cet enseignant est chargé d'assurer la scolarisation et le suivi de scolarité des enfants et adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et accueillis sur les treize unités du REMM ; il intervient sur les bassins de NANCY, PONT-A-MOUSSON, LUNEVILLE, LONGWY et TOUL. L'enseignant doit être titulaire du CAPPEI ou titre antérieur équivalent.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0542442L	LAXOU - REMM	1

### **12 et 13) DISPOSITIFS RELAIS (circulaire n°2014-037 du 28 mars 2014)**

#### **12 - CLASSES RELAIS**

Les classes relais font partie des dispositifs relais (classes, ateliers et internats) qui proposent un accueil temporaire adapté à des élèves du 2<sup>nd</sup> degré en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Certains élèves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires, ou en voie de déscolarisation, ont besoin d'une prise en charge éducative plus globale et d'un suivi scolaire et pédagogique plus approprié, que peut permettre un internat.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum, provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par district ou par bassin de formation. Le repérage est effectué par tous moyens dont ceux mis en œuvre dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) telle qu'elle a été définie par la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013.

Les activités des classes relais se déroulent en totalité ou en partie dans des locaux distincts de ceux de l'établissement de rattachement et accueille des élèves sur l'année scolaire.

La pratique pédagogique en dispositifs relais doit prendre en compte la situation particulière de chaque élève et l'aider à s'engager dans un projet qui favorise la poursuite d'un cursus de formation avec de meilleures chances de réussite. À cette fin, elle met en œuvre trois principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille.

#### Lieux d'implantation :

- LONGLAVILLE – Collège (élèves de 12 à 15 ans)
- MALZEVILLE – Collège « Paul Verlaine » (élèves de 12 à 15 ans)
- NANCY – Lycée Professionnel « Jean Prouvé » (élèves de 15 et 16 ans).

#### Missions :

- L'enseignant assure le pilotage du projet pédagogique et éducatif. Il veille à l'organisation cohérente des services des enseignants, aux articulations concernant les diverses interventions possibles (des éducateurs de la PJJ, des partenaires)
- Il s'assure de la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, de l'articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que de la qualité du dialogue avec les familles. Il contribue à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique et éducatif de l'élève admis en dispositif relais.
- Il construit le projet pédagogique et met en place un suivi personnalisé des élèves par l'intermédiaire d'un module de formation
- Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en intersessions.

- Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

### **Compétences :**

- Connaissance des publics en difficulté.
- Expérience de la pédagogie de projet.
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.
- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé en Hôpital s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt et une heures hebdomadaires d'enseignement et deux heures consacrées à la coordination des parcours élèves

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsgden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsgden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

<b>IMPLANTATION</b>		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541578X	LONGLAVILLE - CLG Léodile Bera	1
0541474J	MALZEVILLE - CLG Paul Verlaine	1
0540081V	NANCY - LP Jean Prouvé	1

### **13 - ATELIERS-RELAIS**

Les ateliers relais font partie des dispositifs relais (classes, ateliers et internats) qui proposent un accueil temporaire adapté à des élèves du 2<sup>nd</sup> degré en marginalisation scolaire et sociale afin de les préparer à la poursuite d'un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en s'attachant à privilégier un objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Certains élèves en rupture plus profonde avec les exigences de la vie des établissements scolaires, ou en voie de déscolarisation, ont besoin d'une prise en charge éducative plus globale et d'un suivi scolaire et pédagogique plus approprié, que peut permettre un internat.

Deux atelier relais accueillent des élèves en rupture scolaire partielle ou totale. Le travail est effectué en collaboration avec des partenaires extérieurs.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum, provenant de plusieurs établissements scolaires, selon une répartition par district ou par bassin de formation. Le repérage est effectué par tous moyens dont ceux mis en œuvre dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) telle qu'elle a été définie par la circulaire n° 2013-035 du 29 mars 2013.

Les activités des ateliers relais se déroulent en totalité ou en partie dans des locaux distincts de ceux de l'établissement de rattachement, sur 4 sessions de 5 semaines d'accueil physique de groupes d'élèves et d'accompagnement à la réassurance du suivi scolaire sur les temps d'intersession.

La pratique pédagogique en dispositifs relais doit prendre en compte la situation particulière de chaque élève et l'aider à s'engager dans un projet qui favorise la poursuite d'un cursus de formation avec de meilleures chances de réussite. À cette fin, elle met en œuvre trois principes : l'individualisation du parcours, le suivi de l'élève et l'engagement de sa famille.

### **Missions :**

- L'enseignant assure le pilotage du projet pédagogique et éducatif. Il veille à l'organisation cohérente des services des enseignants, aux articulations concernant les diverses interventions possibles (des éducateurs de la PJJ, des partenaires, du tutorat adulte...).

- Il s'assure de la cohérence des actions menées au sein du dispositif relais, de l'articulation avec les activités organisées hors temps scolaire ainsi que de la qualité du dialogue avec les familles. Il contribue à une information régulière de l'établissement d'origine concernant le suivi pédagogique et éducatif de l'élève admis en dispositif relais.
- Il construit le projet pédagogique et met en place un suivi personnalisé des élèves par l'intermédiaire d'un module de formation.
- Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en intersessions.
- Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.
- Il peut, durant les intersessions, accompagner de manière individualisée un ou plusieurs élèves en rupture scolaire.

#### **Compétences :**

- Connaissance des publics en difficulté.
- Expérience de la pédagogie de projet.
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.
- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

#### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé en Hôpital s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt et une heures hebdomadaires d'enseignement et deux heures consacrées à la coordination des parcours élèves

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics adolescents difficiles.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541471F	HEMOCOURT - CLG Almicar Zannoni	1
0541515D	VANDOEUVRE - CLG Simone de Beauvoir	1

#### **14) POSTE AU SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT ET D'INSERTION (S.T.E.M.O.I.)**

Le demi-poste d'enseignant dépend de ce service situé à Nancy, qui accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats pour Enfants.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures d'un suivi éducatif en milieu ouvert et pédagogique renforcé. L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifiant d'une expérience auprès de publics jeunes adultes difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0542498X	NANCY – STEMOI - support TRS	1/2 poste

## **15) POSTE AU CENTRE EDUCATIF FERME DE TONNOY**

Ce centre éducatif fermé accueille des jeunes de 16 à 18 ans placés en application de mesures judiciaires ordonnées dans un cadre pénal par les Magistrats.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance permettant un suivi éducatif et pédagogique renforcé.

L'enseignant spécialisé, titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent, aura à travailler dans une perspective de formation en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le **12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - ureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0542456B	TONNOY - C. E. F.	1

## **16) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT – ECOLE DES ENFANTS HOSPITALISES – Centre Hospitalier Universitaire DE NANCY-BRABOIS**

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur ou équivalent. L'établissement fonctionnant dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et la direction du C.H.U., le coordonnateur devra rendre compte à ces 2 autorités.

### **Missions :**

#### **1) Enseignement :**

Enseignement à mi-temps auprès des enfants hospitalisés : assurer la continuité des apprentissages scolaires des enfants, maintenir le lien avec l'école d'origine, construire un projet de vie. Le travail d'enseignement s'effectue en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (médicale, éducative, psychologique, ...) et en lien avec les familles.

#### **2) Coordination pédagogique de l'unité d'enseignement :**

- Mise en œuvre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement et des actions pédagogiques annuelles.
- Etre l'interlocuteur principal de tout ce qui touche à la scolarité des enfants hospitalisés au sein de l'hôpital et à domicile.
- Faciliter la concertation entre l'unité d'enseignement et les différents pôles médicaux et la direction.
- Assurer le lien avec le dispositif Collège Lycée à l'hôpital (DCLH).
- Entretenir les liens avec les équipes pluridisciplinaires (chefs de service, médecins, personnels soignants, éducateurs, associations intervenant à l'hôpital...).
- Rédaction des bilans de fonctionnement, enquêtes administratives...
- Assurer la communication sur les activités de l'école : interventions dans les écoles de formation des personnels soignants, dans les stages de formation des directeurs d'école, présentations à l'occasion de congrès médicaux...
- Coordination de l'Accompagnement Pédagogique A Domicile, A l'Hôpital ou à l'Ecole (APADHE, ex SAPAD 54) pour l'enseignement élémentaire (décharge à mi-temps) :
- Mise en place des modalités d'enseignement à domicile et coordination des différents partenaires.
- Ouverture et suivis des dossiers (ordres de missions, bilans, transmissions pour paiement...).
- Contact avec les familles, les enseignants, les chefs d'établissement.
- Recherche d'enseignants intervenants.
- Rédaction de bilans (quantitatif, qualitatif, propositions d'amélioration du service).
- Promotion du service.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le **12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0541934J	VANDOEUVRE - CHU de NANCY-BRABOIS	1

### **17) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DE L'HOPITAL DE JOUR DU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU**

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur ou équivalent ; il conserve son activité d'enseignant à temps complet et représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il assure les relations et la coordination avec les personnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Il organise le service hebdomadaire des enseignants, supervise l'organisation des groupes d'élèves et assure le lien avec les parents et avec les écoles d'origine des élèves orientés en hôpital de jour et en Centre Médico-Psychologique (C.M.P.).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0541851U	NANCY LAXOU - CPN	1

### **18) POSTES D'ENSEIGNANTS AU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY-LAXOU**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, il est prévu la création d'unités d'enseignement au sein des établissements de santé accueillant des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Les enseignants sont amenés, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, à enseigner sur les différents lieux d'inclusion des élèves qui peuvent varier sur une période scolaire : unité d'enseignement dans l'établissement scolaire ou unité d'enseignement en intra

#### **Missions :**

- Enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur et à la mise en place du LPI.
- Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.
- Participe aux ESS
- Elabore les projets pédagogiques individualisés des élèves en lien avec leur PPS

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.iens54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541851U	NANCY LAXOU - CPN	3

### **19) COORDONNATEUR PEDAGOGIQUE D'UNITE D'ENSEIGNEMENT, de DITEP, de DIME, de l'EDM**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, les unités d'enseignement au sein des établissements et services médico-sociaux ou de santé accueillent des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Comme pour les DITEP,

la généralisation du Dispositif intégré des IME va permettre une fluidification et une individualisation des parcours plus riches.

La coordination pédagogique est assurée par un enseignant titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ; il conserve son activité d'enseignant à temps partiel et représente l'équipe pédagogique au sein de l'établissement. Il assure les relations et la coordination avec les personnels médicaux, paramédicaux et éducatifs. Il organise le service hebdomadaire des enseignants, supervise l'organisation des groupes d'élèves et assure le lien avec les parents et avec les écoles/établissements d'origine et/ou d'inclusion des élèves.

L'établissement fonctionnant dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale et la direction de l'ESMS, le coordonnateur devra rendre compte à ces 2 autorités.

Connaître ou avoir une expérience d'enseignement en DITEP, IME et/ou à l'EDM est souhaitable.

### **Missions :**

#### **1. Actions pédagogiques :**

- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur et à la mise en place du LPI.
- Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.

#### **2. Actions de coordination :**

- Élabore une proposition d'organisation des groupes d'élèves et la soumettre au directeur, pour validation
- Organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement
- Coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'établissement ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements
- Rédige en collaboration avec les enseignants le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement
- Favorise l'articulation du projet personnalisé d'accompagnement de l'élève
- Veille à la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le projet personnalisé de scolarisation des élèves
- Veille aux modalités de coopération entre les enseignants exerçant au sein de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés par la convention (analyse et suivi des actions pédagogiques mises en œuvre, leur complémentarité, les méthodes pédagogiques adaptées utilisées pour les réaliser ; les modalités de travail en commun : fréquence, composition et organisation des réunions pédagogiques)
- Anime les synthèses, les réunions pédagogiques
- Participe aux ESS
- Met en cohérence les différents projets de l'établissement : Projet d'établissement, Projet de l'UE, PPA (Projet Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), PPS

#### **3. Actions de personne ressource :**

- Favorise le maintien ou prépare à l'accueil des élèves en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés en aidant les enseignants à observer, évaluer et comprendre le retentissement du handicap sur les apprentissages.
- Coopère pour mettre en place des compensations.
- Observe et conseille au besoin ses pairs
- Participe à des animations pédagogiques

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541931F	JARVILLE LA MALGRANGE - ITEP L'Escalé	1
0542496V	VAL DE BRIEY - ITEP	1
0541882C	CHENIERES - IME Les 3 Tilleuls	1
0541764Z	LUNEVILLE - IME Les Terrasses de Méhon	1
0541193D	FLAVIGNY SUR MOSELLE - EDM	1/2
0541192C	FLAVIGNY SUR MOSELLE - IME	1/2

*Spécificité pour FLAVIGNY SUR MOSELLE : la personne retenue est affectée à la coordination de l'EDM et de l'IME, les fonctions d'enseignement sont exercées par un(e) enseignant(e) (TRS) dans chaque établissement.*

## **20) POSTE DE RESPONSABLE POLE ENFANTS – Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de MEURTHE-ET-MOSELLE**

L'enseignant intéressé doit être titulaire du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent. Il sera mis à disposition à la MDPH et sera placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur de la MDPH. L'obligation de service (1607 heures annuelles) nécessite de conduire les missions également sur des périodes de vacances scolaires (présence à la Commission de Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées – CDAPH).

### **Missions et activités du poste :**

- 1) Diriger, sous l'autorité du Directeur de la MDPH, le pôle enfants de la MDPH :
  - Organise et coordonne l'activité d'un service de 6 personnes assurant l'instruction des mesures de compensation demandées par les familles des enfants handicapés du département.
  - Harmonise et formalise les procédures d'instruction pour les agents administratifs ; veille à la mise en commun des outils et au partage de l'information.
  - Veille, en lien avec les agents administratifs, à la complétude des dossiers déposés et à la demande des pièces complémentaires nécessaires.
  - Apporte directement, ou indirectement par l'intermédiaire des instructeurs ou de l'assistante sociale du pôle enfants, toute précision utile relative à la législation en vigueur aux partenaires et familles des enfants en situation de handicap.
  - Accueille les familles qui viennent dans les locaux de la MDPH pour exprimer une doléance.
  
- 2) Organiser, sous l'autorité du médecin coordonnateur de la MDPH, le fonctionnement des équipes pluridisciplinaires chargées de l'étude des demandes d'orientation scolaire :
  - Prépare et diffuse le planning annuel aux membres des équipes pluridisciplinaires, aux enseignants référents et aux directeurs des établissements et services médico-sociaux.
  - Définit les dossiers qui doivent être étudiés à chaque réunion de l'Equipe Pluridisciplinaire (en fonction de leur spécificité, de leur urgence et de la composition de l'EP).
  
- 3) Veiller au bon fonctionnement de l'étude des demandes de prestations financières (AEEH et compléments, cartes) gérées par le responsable adjoint du pôle enfants de la MDPH.
  
- 4) Veiller, en lien avec le responsable adjoint du pôle enfants et le responsable de la compensation de la MDPH, à la bonne régulation et instruction des demandes de PCH.
  
- 5) Participer à des équipes pluridisciplinaires dans le champ de l'enfance, en particulier :
  - A des équipes pluridisciplinaires spécialisées composées de professionnels externes apportant leur concours au fonctionnement de la MDPH (EP Nord, DA, DV, TSL réexamens), en tant que représentant de la MDPH.
  - Dans le cadre de l'EP « SEGPA-ULIS » à l'étude des dossiers des enfants appelés à quitter une ULIS école.
  - Dans le cadre de circuits courts, à l'étude des dossiers de renouvellement des prises en charge médico-sociales qui ne nécessitent pas d'échanges entre l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH et les équipes des établissements et services qui accompagnent les enfants handicapés, ainsi qu'à l'étude des changements de modalités de prise en charge pour des enfants bénéficiant d'une décision en cours de validité.
  
- 6) Participer, en lien avec les médecins de la MDPH, à l'étude des dossiers des jeunes adultes qui ont bénéficié de mesures de compensation dans le champ de l'enfance (équipe « jeunes » et équipe « 16 – 25 »).
  
- 7) Participer à différentes instances de la MDPH :
  - Participe à l'équipe de direction de la MDPH.
  - Expose devant les CDAPH restreinte et plénière les situations individuelles détaillées dans le champ de l'orientation scolaire et contribue à l'amélioration des modalités de présentation de ces situations.
  - Est invité, en tant que de besoin, aux réunions de l'équipe médicale, pour étudier les situations individuelles complexes, ou pour rendre compte des évolutions législatives dans le champ de l'orientation scolaire.
  
- 8) Etre personne ressource au sein de la MDPH sur les questions d'insertion scolaire :
  - Participe à l'observation des besoins des enfants handicapés.
  - Apporte un conseil technique au directeur de la MDPH.
  - Représente la MDPH auprès de la CNSA en tant que référent scolarisation.
  - Participe, en lien avec l'équipe de direction de la MDPH, au travail de réseau mis en place avec les secteurs sanitaires et médico-sociaux, et les autres institutions partenaires ; participe aux actions d'information sur les dispositifs de la MDPH.
  - Anime des réunions et des groupes de travail en interne à la MDPH et avec des partenaires externes.

### **Aptitudes requises :**

- 1) Connaissances des problématiques et des acteurs liés à la scolarisation.
- 2) Connaissances des secteurs sanitaires et médico-sociaux.
- 3) Capacité à :
  - Fédérer les agents autour de projets.
  - Impulser, gérer le changement.
  - Manager, animer une équipe.
  - Animer des réunions et des groupes de travail.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation du poste	Nombre de postes
0541263E	LAXOU - MDPH	1

### **21) ENSEIGNANTS BILINGUES EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE (LSF) A L'ECOLE ELEMENTAIRE SPECIALISEE M. LEROY A NANCY**

Dans le cadre du projet pédagogique de l'école et au titre de la mise en œuvre d'un Pôle d'Enseignement aux Jeunes Sourds (PEJS), l'enseignant maîtrisant la LSF est prioritairement sollicité pour assurer un enseignement bilingue (LSF - français écrit) aux enfants dont les familles en font la demande. Cet enseignement est conduit en conformité avec le projet d'école et sous la responsabilité fonctionnelle de la direction de l'établissement scolaire.

#### **Missions :**

- Conduire une partie des enseignements en français et en LSF dans des champs disciplinaires définis en concertation avec le coordonnateur de l'ULIS TFA.
- Soutenir et permettre de construire, pour chaque élève sourd dont la famille a fait le choix de la LSF, un accès graduel au français en s'appuyant d'abord sur le français écrit dont la maîtrise est le minimum indispensable pour attester du succès du bilinguisme choisi.
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, de cycles et inter-établissement, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0542312V	NANCY - EESPU Marcel Leroy	2
0540865X	NANCY - EMPU Marcel Leroy	1

### **22) ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES**

Les conditions de nomination des personnels enseignants sont définies par la circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011, parue au B.O.E.N. n° 3 du 19 janvier 2012, relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire. Ces postes sont implantés dans le centre pénitentiaire de MAXEVILLE et les centres de détention de TOUL et d'ECROUVES.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPPEI ou d'un titre antérieur équivalent ou justifier d'une expérience d'enseignant en établissements pénitentiaires. Cependant, à défaut, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues. Les enseignants, nouvellement nommés, bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi obligatoire. Au cours de la première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste le cas échéant.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541930E	ECROUVES - Centre de détention	2
0541937M	MAXEVILLE - Centre pénitentiaire	5 dont 1 resp local d'ens
0541960M	TOUL - Centre de détention	3 dont 1 resp local d'ens

### **23) ENSEIGNANTS EN HOPITAL**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, il est prévu la création d'unités d'enseignement au sein des établissements de santé accueillant des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Les enseignants sont amenés, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement hospitalier, à enseigner sous diverses formes : cours individuels au chevet, regroupements en salles de jeux, de locaux école.

#### **Missions :**

- Enseigner auprès des élèves
- Apporter aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veiller à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur et à la mise en place du LPI.
- Travailler en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires lorsque les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.
- Participer aux ESS.
- Elaborer les projets pédagogiques individualisés des élèves en lien avec leur PPS.

#### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé en Hôpital s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées au recensement et la répartition des élèves et aux réunions avec les équipes soignantes et réunion d'équipe pédagogique.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541934J	CHU – Ecole des enfants hospitalisés	3

### **24) DIRECTEUR EN CMPP** (consulter mise à jour semaine 11)

#### **Compétences attendues :**

*Titulaire du CAPPEI (ou équivalent) et du DDEEAS.*

*Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des institutions et du contexte réglementaire.*

*Sens de l'écoute, du dialogue et de la communication ; capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.*

*Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.*

#### **Missions :**

*Par délégation du président de l'association gestionnaire, le directeur a la responsabilité générale de l'établissement*

Il exécute et fait exécuter les décisions du Conseil d'Administration et prépare les documents qui seront soumis au Comité de Gestion, au Conseil d'Administration.

Le directeur du CMPP a pour missions principales :

- la direction pédagogique de l'établissement :  
il est responsable de l'articulation des activités entre le secteur médical et soignant et le secteur pédagogique  
il met en œuvre les conditions d'une coopération efficace entre le CMPP et les établissements scolaires,  
il coordonne et développe les liens et le travail en réseau
- la direction administrative :  
Il assure la gestion budgétaire, financière et administrative,  
Il assure la gestion des ressources humaines.
- Conjointement avec la direction médicale de l'établissement et le DAP:  
Il assure l'organisation de la prise en charge des usagers, garantit la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et contribue au développement de l'établissement.  
Il (est le garant du projet d'établissement), assure la définition et la mise en œuvre du projet d'établissement, dans le cadre du projet associatif  
Il assure la veille juridique et la mise en œuvre des lois 2002-2 et 2005-102  
Il veille au bon fonctionnement institutionnel du CMPP et participe activement à la réflexion relative aux orientations stratégiques.

#### **Exigences particulières :**

Poste non compatible avec un temps partiel ; le directeur est sous double autorité fonctionnelle de l'association gestionnaire et hiérarchique (IEN ASH).

Le directeur administratif et pédagogique est un cadre de direction, il organise son travail et sa présence en fonction des impératifs du service : 8 semaines de congés sur l'année.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

<b>IMPLANTATION</b>		
<b>RNE</b>	<b>Implantation des postes</b>	<b>Nombre de postes</b>
<b>0541935K</b>	<b>CMPP - NANCY</b>	<b>1</b>

#### **25) DIRECTEURS D'ECOLE RELEVANT DE L'EDUCATION PRIORITAIRE : ECOLES CLASSEES EN REP+ (Réseau Education Prioritaire renforcé) ET ECOLES CLASSEES EN REP (Réseau Education Prioritaire)**

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire et surtout celles classées en REP+ suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Participation à la définition et à la mise en œuvre du contrat de réussite, notamment les mesures pédagogiques et éducatives qui refondent l'éducation prioritaire ; dans la perspective d'une continuité inter-degrés renforcée, implication dans la mise en œuvre des nouveaux cycles et du conseil école-collège ; identification des personnels en appui et des différents intervenants au sein du réseau.
- Relation école/familles.
- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les politiques interministérielles et de favoriser l'inscription de l'école dans son environnement - et donc l'articulation entre dispositifs - en renforçant les complémentarités avec les structures associatives de proximité.

#### **Les conditions requises :**

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Les enseignants intéressés par les postes de direction d'école en REP+, doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II, (n° de téléphone : 03 83 93 56 97).

Quant aux candidats sur un poste de direction en REP, ils devront prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription concernée.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

**IMPLANTATIONS EN REP +**

RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541870P	EMPU Albert Schweitzer LAXOU	1
0541948Z	EEPU Albert Schweitzer LAXOU	1
0541490B	EMPU Moselly MAXEVILLE	1
0541767C	EMPU Jules Romains MAXEVILLE	1
0541789B	EEPU Jules Romains MAXEVILLE	1
0541813C	EMPU Saint-Exupéry MAXEVILLE	1
0541835B	EEPU Saint-Exupéry MAXEVILLE	1
0540853J	EMPU Buffon NANCY	1
0541913L	EEPU Buffon NANCY	1
0540863V	EMPU La Fontaine NANCY	1
0542211K	EEPU La Fontaine NANCY	1
0541220H	EMPU Michelet NANCY	1
0542108Y	EEPU Moselly NANCY	1

**IMPLANTATIONS EN REP**

RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0540178A	EMPU Henry Wallon AUBOUE	1
0542345F	EEPU Romain Rolland AUBOUE	1
0542321E	EPPU Jean Moulin HAUCOURT MOULAIN	1
0541275T	EMPU 4 Vents HERSERANGE	1
0542270Z	EEPU Landrivaux HERSERANGE	1
0540531J	EMPU Hélène Defaut HOMECOURT	1
0540532K	EMPU Danielle Casanova HOMECOURT	1
0540533L	EMPU Louise Michel HOMECOURT	1
0540534M	EMPU Elsa Triolet HOMECOURT	1
0542182D	EEPU Henry Barbusse HOMECOURT	1
0542227C	EEPU Joliot Curie HOMECOURT	1
0541586F	EEPU Fleming JARVILLE-LA-MALGRANGE	1
0542246Y	EMPU Calmette et Guerin JARVILLE-LA-MALGRANGE	1
0540575G	EMPU Les Capucines JOEUF	1
0541698C	EEPU Genibois JOEUF	1
0541768D	EEPU Ravenne JOEUF	1
0541875V	EEPU Les Tilleuls JOEUF	1
0542147R	EMPU Louise Michel JOEUF	1
0542148S	EMPU Ravenne JOEUF	1
0541484V	EMPU du Centre LANEUVEVILLE-DVT-NANCY	1
0541850T	EEPU du Centre LANEUVEVILLE-DVT-NANCY	1
0540778C	EPPU Jules Ferry MONT-SAINT-MARTIN	1
0541212Z	EEPU Albert Lehlen MONT-SAINT-MARTIN	1
0541600W	EPPU Jean de la Fontaine MONT-SAINT-MARTIN	1
0540823B	EEPU Ory NANCY	1
0540856M	EMPU Charles III NANCY	1
0540872E	EMPU Emile Gallé NANCY	1

0541879Z	EEPU Emile Gallé NANCY	1
0541070V	EEPU Pierre et Marie Curie TOUL	1
0541298M	EEPU La Sapinière TOUL	1
0541492D	EMPU Régina Village TOUL	1
0541807W	EEPU Maurice Humbert TOUL	1
0541832Y	EMPU Jean Feidt TOUL	1
0541980J	EMPU Les Eglantines TOUL	1
0541110N	EMPU Paul Bert VANDOEUVRE-les-NANCY	1
0541430L	EMPU Jeanne d'Arc VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
0542204C	EMPU Jean Pompey VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
0542209H	EEPU Jeanne d'Arc VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
0542218T	EMPU Europe Nations VANDOEUVRE-LES-NANCY	1
0542241T	EEPU Paul Bert VANDOEUVRE-LES-NANCY	1

## **26) POSTES DE PROFESSEURS REFERENTS DU PROGRAMME REP+ DES COLLEGES JEAN LAMOUR A NANCY ET LA FONTAINE A LAXOU**

Ces postes ont vocation à être occupés par des enseignants du premier ou du second degré.

Ceux du premier degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 3 dans le cadre de la liaison CM2 – 6<sup>ème</sup> et de la nouvelle sectorisation des collèges. Ceux du second degré seront chargés plus particulièrement de l'accompagnement pédagogique et du suivi des élèves de cycle 4 dans le cadre de la liaison 3<sup>ème</sup> – Seconde, du suivi des élèves allophones, du suivi des élèves en décrochage scolaire.

Les missions sont fixées en fonction du contrat d'objectifs du réseau, par des lettres de mission spécifiques à chacun de ces postes.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II, téléphone n° 03 83 93 56 97

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541469D	LAXOU - CLG La Fontaine (IEN Nancy II)	2
0541327Z	NANCY - CLG Jean Lamour (IEN Nancy II)	1

## **29) DIRECTEURS D'ECOLE D'IMMERSION EN ANGLAIS OU EN ALLEMAND**

*Dispositifs d'immersion « totale » en langues implantés :*

- Immersion en langue anglaise : école élémentaire J. Jaurès à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Brabois à Vandoeuvre (IEN de VANDOEUVRE)
- Immersion en langue allemande : école élémentaire Stanislas à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire A. Hanry à LAY-ST-CHRISTOPHE (IEN de POMPEY).

*Dispositif d'immersion « partielle » en langue anglaise :*

- école élémentaire Montet à NANCY (IEN de NANCY I) et école élémentaire Placieux à VILLERS-LES-NANCY (IEN de NANCY I).

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, le pilotage d'une école en immersion dont une partie des enseignements est effectuée dans une langue cible (anglais ou allemand selon le cas) nécessite :

- Des compétences pédagogiques affirmées dans le domaine de l'enseignement de disciplines en langue étrangère.
- Au niveau linguistique, une solide maîtrise de la langue cible à l'oral : disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)

- De solides aptitudes à l'organisation et à la coordination du travail en équipe pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité du parcours des élèves dans l'école.
- Des aptitudes à impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour suivre, améliorer et évaluer le parcours des élèves.
- De réelles compétences relationnelles pour communiquer avec les parents, coopérer avec les différents partenaires de l'école et développer des projets d'ouverture internationale.

Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes et souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0540816U	IEN NANCY I - EEPU Jean Jaurès Nancy (Langue Anglaise)	1
0542175W	IEN VANDOEUVRE - EEPU Brabois Vandœuvre-les-Nancy (Langue Anglaise)	1
0542004K	IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy (Langue Allemande)	1
0542140U	IEN POMPEY - EEPU Antony Harry Lay-Saint-Christophe (Langue Allemande)	1
0540842X	IEN NANCY I - EEPU Montet Nancy (Langue Anglaise - Immersion partielle)	1
0542314X	IEN NANCY I - EEPU Placieux Villers-les-Nancy (Langue Anglaise - Immersion partielle)	1

### **30) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE**

Dispositif d'immersion « totale » en langue anglaise :

- école élémentaire J. Jaurès à NANCY (IEN de NANCY I)
- école élémentaire Brabois à VANDOEUVRE (IEN de VANDOEUVRE).

Dispositif d'immersion « partielle » en langue anglaise :

- école élémentaire Montet à NANCY (IEN de NANCY I)
- école élémentaire Placieux à VILLERS-LES-NANCY (IEN de NANCY I).

Les postes ECEL (enseignant de classe élémentaire) sont réservés aux enseignants ayant suivi le programme Jules Verne en UTAH (Etats-Unis) ou à tout autre enseignant justifiant d'une bonne maîtrise de l'anglais oral (évalué au cours d'un entretien)

**Missions :**

- Conduire une partie des enseignements partie en langue cible sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion.
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique ; culturel et de la pédagogie en immersion.
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école.

**Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.

- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. des circonscriptions concernées.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dSDen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dSDen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0540816U	IEN NANCY I - EEPU Jean Jaurès Nancy	8
0542175W	IEN VANDOEUVRE - EEPU Brabois Vandoeuvre-les-Nancy	4
0540842X	IEN NANCY I - EEPU Montet Nancy	5
0542314X	IEN NANCY I - EEPU Placieux Villers-les-Nancy	7

### 31) POSTES EN ECOLES ELEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE

Dispositif d'immersion en langue allemande :

- école élémentaire A. Hanry à LAY-ST-CHRISTOPHE (IEN de POMPEY)
- école élémentaire Stanislas à NANCY (IEN de NANCY I).

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité...), la spécificité du poste est d'enseigner en langue allemande une partie des disciplines de l'école élémentaire (DNL) en complément de l'enseignement dispensé en français.

#### Missions :

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie en langue cible sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion.
- Elaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique ; culturel et de la pédagogie en immersion.
- Contribuer à l'ouverture internationale de l'école.

#### Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogiques et didactiques.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dSDen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dSDen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0542004K	IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy	7
0542140H	IEN POMPEY - EEPU Antony Hanry Lay-Saint-Christophe	4

## **32) POSTES DE MAITRES SUPPLEMENTAIRES D'IMMERSION EN LANGUE ALLEMANDE**

### **Spécificité du poste :**

Selon le projet spécifique de l'école d'affectation (langue, organisation, choix des disciplines non linguistiques, quotité...), l'enseignant sera amené à enseigner une partie des disciplines en langue étrangère (DNL).

### **Missions :**

- Conduire une partie des enseignements en français et une autre partie dans la langue cible, sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion de l'école.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique, culturel et pédagogique.
- Participer à l'élaboration des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, inter-cycles et inter-degrés, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.

### **Compétences requises :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le **12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

<b>IMPLANTATION</b>		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0542004K	IEN NANCY I - EEPU Stanislas Nancy	1
0542140H	IEN POMPEY - EEPU Antony Hanry Lay-Saint-Christophe	1

## **34) DIRECTEURS D'ECOLE BENEFICIAANT D'UNE DECHARGE COMPLETE (HORS EDUCATION PRIORITAIRE)**

Direction concernant des écoles comportant un nombre de classes important et une décharge complète.

### **Outre les missions traditionnelles du directeur :**

- Piloter une équipe importante d'enseignants pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité des cursus dans l'école en appui des résultats des élèves, dans le cadre du projet d'école. Gérer et animer des groupes de travail pluri catégoriels pour l'amélioration de la scolarité (équipes éducatives, AVS/EVS...).
- Initier des projets culturels en lien avec le projet d'école et en collaboration avec les partenaires privilégiés de l'école.
- Assurer l'accueil, le suivi et l'aide pédagogique pour les étudiants en stages dans l'école, les nouveaux nommés, et les enseignants en difficulté.

### **Compétences, savoir- faire et savoir-être requis :**

- Compétences affirmées dans le domaine pédagogique, connaissance de l'organisation du système éducatif et du fonctionnement du service public.
- Compétences d'organisation, de gestion du temps et d'animation d'équipe.
- Qualités relationnelles indispensables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (autorités administratives et territoriales).

### **Les conditions requises :**

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes et souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de LONGWY2, [ce.ien54-longwy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-longwy2@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0542226B	IEN BRIEY - EPPU Jules Vallès TRIEUX (13 cl.)	1
0542213M	IEN LONGWY 1 – EPPU Joliot Curie VILLERUPT (14 cl.)	1
0542342C	IEN LUNEVILLE - EPPU Hubert Monnais LUNEVILLE (12 cl.)	1
0541126F	IEN NEUVES-MAISONS – EPPU Marie Marvingt VEZELISE (14 cl.)	1
0540255J	IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU A. Rimbaud BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON (15 cl.)	1
0542268X	IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Jules Verne DIEULOUARD (17 cl.)	1
0541741Z	IEN ST MAX – EEPU G. de la Tour SEICHAMPS (15 cl.)	1
0541800N	IEN ST MAX – EPPU du château d'eau PULNOY (12 cl.)	1

### **35) DIRECTEUR CHAM (CLASSES A HORAIRES AMENAGEES MUSICALES)**

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans l'école CHAM suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Des capacités relationnelles et communicationnelles pour un accueil personnalisé des parents des futurs CE1 venant d'autres écoles, pour expliciter le projet CHAM et pour accueillir et intégrer les élèves.
- Une expertise pour participer aux commissions d'affectation des élèves.
- Participation à la définition et à la mise en œuvre du projet CHAM en lien avec la DSDEN54 et le conservatoire de musique,
- Relation école / familles en particulier dans le cadre de la liaison avec le conservatoire et les parents.
- De solides aptitudes à l'organisation et à la coordination du travail en équipe pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité du parcours des élèves dans l'école.
- Des aptitudes à impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour suivre, améliorer et évaluer le parcours des élèves.
- Des compétences pédagogiques affirmées dans le domaine de la musique
- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les relations professionnelles avec le conservatoire de la ville de Nancy

#### Les conditions requises :

Etre titulaire de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école de 2 classes et plus.

Les enseignants intéressés par le poste de direction d'école en CHAM doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Education nationale de Nancy I, (n° de téléphone : 03 83 93 56 08).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0540827F	EEPU Alfred Maizieres NANCY	1

### **36) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE**

L'enseignant affecté sur ce poste contribue à l'accueil et à la scolarisation des enfants du voyage, en liaison avec les équipes pédagogiques des écoles les accueillant temporairement ou de façon durable. A ce titre, l'enseignant affecté sur ce poste sous l'autorité de l'IEN de circonscription concourra prioritairement à la prise en charge pédagogique des enfants du voyage dans la perspective de leur intégration au sein des classes et selon un protocole d'intervention départemental.

L'enseignant contribuera sur le terrain à l'organisation de la scolarisation et à l'enrichissement des outils pédagogiques ; il interviendra auprès des élèves sur des actions de soutien et de renforcement des compétences ; il facilitera les relations entre l'école et les familles.

L'enseignant doit posséder des compétences relationnelles affirmées, montrer un intérêt marqué pour les élèves à besoins particuliers et développer une approche réflexive dans le domaine pédagogique et éducatif.

Il existe deux postes de ce type dans le département qui fonctionnent de façon itinérante. Un camion "classe" est mis à la disposition des enseignants.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY II, [ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy2@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541913L	IEN NANCY II - EEPU Buffon Nancy	1
0542108Y	IEN NANCY II - EPPU Moselly Nancy	1

### **37) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS ALLOPHONES (UPE2A : Unité Pédagogique pour élèves Allophones et Arrivants – circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012)**

#### **L'enseignant d'UPE2A a pour mission :**

- D'enseigner aux élèves nouvellement arrivés en France, bénéficiant du dispositif collectif de scolarisation, en situation de regroupement dans le dispositif spécifique et/ou dans la classe ordinaire de l'élève correspondant à son niveau de scolarité.
- D'organiser le dispositif collectif en élaborant un projet articulé avec le projet de l'école : concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction de l'évaluation de ses compétences.
- D'organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique.
- De planifier les rencontres avec les familles.
- De veiller, en lien avec le directeur, à la participation des élèves aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation au projet d'école.
- De travailler en se référant aux compétences du socle commun.
- De travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne ressource en mesure d'adapter les situations d'apprentissage.

**La priorité sera donnée aux enseignants disposant de compétences particulières à l'enseignement du Français langue étrangère (Certification FLE – attestation à transmettre lors de la candidature).** Pour les enseignants qui auraient passé la certification cette année, le justificatif peut être fourni jusqu'au 13 mars 2024.

Le travail collaboratif au sein de l'équipe pédagogique de l'école de la commune ou des autres écoles environnantes sera indispensable.

Les qualités relationnelles devront permettre cette mise en œuvre.

Ces postes sont susceptibles d'être changés d'école de rattachement au sein de la circonscription, voire rattachés ultérieurement à une autre circonscription en fonction des arrivées d'enfants étrangers.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de Vandoeuvre, [ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-vandoeuvre@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541586F	IEN JARVILLE - EEPU Fleming - Jarville	1
0540655U	IEN LONGWY I - EEPU Albert 1er - Longwy	1

0541600W	IEN LONGWY I - EEPU Jean de la Fontaine - Mont-Saint-Martin	1
0541944V	IEN LONGWY I - EPPU Paul Langevin - Villerupt	1
0542243V	IEN LONGWY I – EEPU Porte de Bourgogne - Longwy	1
0542270Z	IEN LONGWY II - EEPU Landrivaux - Herserange	1
0542192P	IEN LONGWY II – EEPU Thomas Pesquet - Longlerville	1
0542244W	IEN LONGWY II – EPPU Michel Dinot - Rehon	1
0541153K	IEN LONGWY 1 – EPPU Raymond Poincaré - Villerupt	1
0540683Z	IEN LUNEVILLE - EEPU Demangeot - Lunéville	1
0542075M	IEN LUNEVILLE - EEPU René Haby - Lunéville	1
0540845A	IEN NANCY I - EEPU Saint-Georges - Nancy	1
0541914M	IEN NANCY I – EEA Boudonville - Nancy	1
0541913L	IEN NANCY II - EEPU Buffon - Nancy	1
0540047H	IEN NANCY II - Clg Victor Prouvé - Laxou	1
0541835B	IEN NANCY II – EEPU St Exupéry - Maxéville	1
<b>0540881P</b>	<b>IEN NEUVES-MAISONS - EEPU Louise Michel Neuves-Maisons</b>	<b>1</b>
0542003J	IEN POMPEY - EEPU Jeuyeté - Pompey	1
0541477Mk	IEN POMPEY - EEPU Pasteur - Malzéville	1
0541687R	IEN PONT-A-MOUSSON - EEPU Saint-Jean - Pont-à-Mousson	1
0541684M	IEN SAINT-MAX - EEA du Centre - Essey-les-nancy	1
0541070V	IEN TOUL - EEPU Pierre et Marie Curie - Toul	1
0542240S	IEN VANDOEUVRE - EEPU Pierre Brossolette - Vandoeuvre	1
0542316Z	IEN VANDOEUVRE – EEPU Charmois - Vandoeuvre	1

#### **40) DIRECTEUR ECOLE D'APPLICATION (hors éducation prioritaire)**

##### **Missions :**

- Coordination des Enseignants Maîtres Formateurs dans le cadre des interventions en formation initiale à l'INSPE
- Accompagnement et formation des enseignants stagiaires et néo-titulaires
- Intervention en formation initiale et continue

##### **Conditions :**

Etre titulaire de la liste d'aptitude académique DEA

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à M. l'I.E.N.A, [ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

<b>IMPLANTATION</b>		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541684M	EEA du Centre ESSEY LES NANCY	1
0542154Y	EPA Chadelle LONGWY	1

0541753M	EEA André Vautrin MAXEVILLE	1
0541217E	EMA Jean Macé MONT-SAINT-MARTIN	1
0540876J	EMA Stanislas NANCY	1
0541840G	EEA Trois Maisons NANCY	1
0542172T	EEA Braconnot NANCY	1
0540852H	EMA Boudonville NANCY	1
0541914M	EEA Boudonville NANCY	1
0542305M	EEA Charlemagne NANCY	1
0542312V	EEES Marcel Leroy NANCY	1
0541228S	EMA du Charmois VANDOEUVRE	1
0542315Y	EEA Europe Nations VANDOEUVRE-LES-NANCY	1

## **42) CHARGE DE MISSION LIAISON CULTURELLE**

### **a) Enseignant mis à disposition auprès du Parc Naturel Régional de Lorraine (PnrL) :**

#### 4 principaux axes d'intervention :

- Accompagnement des écoles pour leurs projets de séjour « classe découverte dans un des centres d'hébergement du PnrL et pour leurs sorties scolaires
- Contribution à la formation des enseignants, initiale et continue, par l'utilisation et la mise ne valeur des ressources du PnrL
- Coordination des commissions académiques pour attribution de la Charte Education, en direction des partenaires du réseau éducation du PnrL
- Conseil pédagogique auprès des sites partenaires du Réseau du PnrL

Cet enseignant est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription de PONT-A-MOUSSON

### **b) Enseignant mis à disposition au pôle culture de la ville de Nancy,**

Enseignant chargé de la conception pédagogique, la coordination des parcours éducatifs et de découverte du patrimoine pour la ville de Nancy

#### **Missions :**

##### Coordination pédagogique :

- coordonner l'offre pédagogique des institutions culturelles de la ville de Nancy
- créer des parcours éducatifs prenant pour point de départ la découverte du patrimoine, de l'art dans la ville, des collections ou des expositions proposées dans les établissements

##### Formation et supports pédagogiques :

- développer les dossiers pédagogiques en lien avec les services des publics des établissements
- assurer le lien avec l'Education Nationale en relation avec les établissements culturels de manière à pouvoir informer des actions à destination des scolaires ainsi que la formation des enseignants
- mener la réflexion pour développer une formation à distance

##### Communication :

- coordonner le contenu du document de communication à destination des enseignants et de la DSDEN rassemblant l'ensemble de l'offre à destination des scolaires pour l'ensemble des établissements culturels de la ville
- identifier les destinataires et les personnes relais ; créer un réseau de relations pédagogiques et un fichier de personnes ressources

##### Animation :

- accompagner les classes sur certains déplacements et certaines activités

#### **Compétences requises :**

- qualités pour la coordination, l'organisation et la gestion de projet
- compétences pédagogiques pour la conception de projets et l'accueil de groupes

- appétence pour la culture dans tout la diversité de ses domaines
- connaissance en histoire de l'art
- esprit créatif
- faculté à travailler en équipe
- compréhension des collectivités territoriales
- qualités rédactionnelles

#### **Exigences et caractéristiques du poste :**

- mobilité
- devoir de réserve lié aux activités culturelles et aux décisions municipales
- connaissance du champ culturel en général et nancéien en particulier
- rythme de travail : calendrier du personnel enseignant du 1<sup>er</sup> degré de l'éducation nationale
- la possession du CAFIPEMF est nécessaire
- cet enseignant est placé sous l'autorité de l'IENA

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. de circonscription concernés.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à M. l'I.E.N.A, [ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr) – **pour le 12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1<sup>er</sup> degré – bureau de la gestion collective, à [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) avec copie à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATIONS		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541265G	Parc Naturel Régional de Lorraine (IEN PAM)	1
0549999A	Pôle culture de la ville de Nancy (DSDEN)	1

#### **43) ENSEIGNANTS EN UNITE D'ENSEIGNEMENT en DITEP ou en IME ou en EDM**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, il est prévu la création d'unités d'enseignement au sein des établissements médico-sociaux accueillant des enfants ou adolescents qui ne peuvent effectuer leur scolarité à temps plein dans un établissement scolaire. Les enseignants sont amenés, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement, à enseigner sur les différents lieux d'inclusion des élèves qui peuvent varier sur une période scolaire : par exemple, en unité d'enseignement externalisée (UEE) dans l'établissement scolaire ou en unité d'enseignement (UE) intra établissement médico-social.

#### **Compétences attendues :**

- Titulaire du CAPPEI (ou équivalent)
- Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des institutions et du contexte réglementaire.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.
- Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.

#### **Missions :**

- Enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'utilisateur et à la mise en place du LPI.
- Travaille en lien avec les enseignants de l'unité d'enseignement et les établissements scolaires où les élèves sont en scolarisation partagée, ce en vue de favoriser au mieux le déroulement du parcours de formation des élèves.
- Participe aux ESS
- Elabore les projets pédagogiques individualisés des élèves en lien avec leur PPS.

#### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement s'organise, conformément au service des autres enseignants de l'école, **en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures hebdomadaires consacrées aux travaux en équipe, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire**

Ces postes peuvent être soumis à des sujétions particulières par convention. Se renseigner auprès du coordonnateur pédagogique du DITEP ou de l'IME avant de postuler.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. EI de la circonscription de Nancy 3.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 12 mars 2025 avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0542496V	DITEP de BRIEY	1
0541931F	DITEP de l'Escale à JARVILLE	8
0542451W	DITEP des Terrasses de Méhon à LUNEVILLE	7
0541764Z	IME des Terrasses de Méhon à LUNEVILLE	3
0541885F	IME les Orchidées à BRIEY	1
0541886G	IME Claude Monnet à PONT A MOUSSON	1
0541192C	IME de FLAVIGNY	6
0541193D	FLAVIGNY SUR MOSELLE - EDM	1
0541192C	FLAVIGNY SUR MOSELLE - IME	1

#### **44) ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'ULIS RENFORCEE DE L'EREA DU VAL DE BRIEY**

L'EREA du Val de Briey dispose depuis la rentrée 2022 d'un dispositif ULIS qui accueille à la fois des élèves travaillant sur des compétences fondamentales et des compétences préprofessionnelles. Les jeunes scolarisés peuvent être d'âge collège ou lycée. La spécificité du dispositif repose dans l'implantation, à demeure, d'un plateau médico-social au sein même de l'établissement. Ainsi des éducateurs appuient le dispositif afin d'élargir l'offre de service pour répondre aux besoins des élèves, au souhait des familles et en appui des équipes pédagogiques des PIALS renforcés concernés

#### **Compétences attendues :**

- Titulaire du CAPPEI (ou équivalent)
- Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des institutions et du contexte réglementaire.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.
- Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.

#### **Missions :**

- Enseigne et co-enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Coordonne les emplois du temps et l'accompagnement des élèves en collaboration avec le coordonnateur éducateur
- Travaille en lien avec les enseignants de l'EREA où les élèves sont scolarisés en classe de référence,
- Participe aux ESS
- Est personne ressource au sein de l'établissement

#### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé de ce dispositif ULIS 2<sup>nd</sup> degré renforcée est de **18 heures hebdomadaires d'enseignement et de 2 heures hebdomadaires consacrées à la coordination avec le médico – social, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire**

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. EI de la circonscription de Nancy 3.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541338L	EREA du VAL de BRIEY	1

#### **45) ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'ULIS LP de VILLERS LES NANCY**

L'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) est un dispositif accueillant des élèves qui bénéficient d'une notification d'orientation pour une scolarisation partagée entre IME et ULIS par décision de la Commission Départementale des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

#### **Compétences attendues :**

Titulaire du CAPPEI (ou équivalent)

Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des Instituts médico éducatifs (IME)

Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat.

Capacité à s'adapter, respecter le cadre déontologique et hiérarchique.

#### **Missions :**

- Enseigne et co-enseigne auprès des élèves
- Apporte aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils.
- Coordonne les emplois du temps et l'accompagnement des élèves en collaboration avec l'établissement scolaire et les Instituts Médico Educatifs
- Travaille en lien avec les enseignants du lycée et les éducateurs du médico social
- Impulse des projets innovants et porteurs pour l'accompagnement éducatif des élèves et de leur parcours professionnel
- Participe aux ESS
- Est personne ressource au sein de l'établissement

#### **Exigences particulières :**

Le service de l'enseignant spécialisé de ce dispositif ULIS LP est de **18 heures hebdomadaires d'enseignement et de 2 heures hebdomadaires consacrées à la coordination avec le médico – social, aux relations avec les parents, à la participation aux réunions institutionnelles de l'établissement scolaire**

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. EI de la circonscription de Nancy 3.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le **12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dnden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

<b>IMPLANTATION</b>		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0542292Y	Lycée Stanislas Villers les Nancy	1

#### **46) POSTE DIRECTEUR MATERNELLE PROGRAMME ÉLYSÉE EN LANGUE ALLEMANDE**

#### **Spécificité du poste :**

Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Elysée » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France par un apprentissage précoce et une réflexion dès l'amont sur la continuité du parcours.

#### **Missions :**

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, le pilotage d'une école maternelle Elysée nécessite qu'une partie des enseignements soit effectuée en langue allemande au minimum 3 heures par semaine

#### **Compétences requises :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - \* suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - \* suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.

- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. des circonscriptions concernées.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025 avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541423D	IEN POMPEY - EMPU Charlemagne Lay-Saint-Christophe	1

#### **47) POSTE D'ENSEIGNANT MATERNELLE PROGRAMME ÉLYSÉE EN LANGUE ALLEMANDE**

##### **Spécificité du poste :**

Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Elysée » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France par un apprentissage précoce et une réflexion dès l'amont sur la continuité du parcours.

##### **Missions :**

Au-delà des missions propres à tout professeur des écoles le candidat au programme Elysée s'engage à effectuer une partie des enseignements en langue allemande au minimum 3 heures par semaine

##### **Compétences requises :**

- Au niveau linguistique, avoir une solide maîtrise de la langue cible à l'oral: disposer au préalable d'une habilitation langue enregistrée sur i-prof dont le niveau C1 aura été reconnu, selon le cas :
  - \* suite à la présentation d'un diplôme de LV ou d'une attestation LV de niveau C1
  - \* suite à l'évaluation menée au cours d'un entretien en LV (session novembre 2022 ou sessions antérieures)
- Avoir des compétences affirmées dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau pédagogique et didactique.
- Avoir de bonnes connaissances culturelles du (ou des) pays de la langue cible.
- Savoir mettre en œuvre le programme national tout en intégrant les objectifs spécifiques d'un projet d'enseignement de matières par l'intégration d'une langue vivante étrangère.
- Savoir prendre en compte les contraintes inhérentes au dispositif (travail d'équipe renforcé, évaluations régulières et fiables, disponibilité, adaptabilité).

##### **Spécificité pour l'école maternelle d'application :**

*Etre titulaire du CAFIPEMF.*

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. des circonscriptions concernées.

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, aux circonscriptions de NANCY I, [ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy1@ac-nancy-metz.fr) et de BRIEY [ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-briey1@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0540876J	IEN NANCY I - EMA Stanislas Nancy (+ CAFIPEMF)	1
0541108L	IEN VANDOEUVRE - EMPU Jean Macé Vandoeuvre	1
0540127V	IEN NANCY2 – EPPU Beauregard Nancy	1

#### **48) POSTES DE TITULAIRES REMPLACANTS – BRIGADE ASH**

Les personnels enseignants affectés sur les postes de brigade ASH ont vocation à assurer le remplacement des congés longs (stages, congés maternité ou adoption, congés longue maladie...) et ou peuvent intervenir pour des remplacements plus courts ou pour étayer des situations singulières d'élèves en situation dhandicap ou des dispositifs spécialisés.

**Missions :**

Afin d'assurer la continuité des parcours de scolarisation et de formation des élèves en situation de handicap, l'enseignant :

- enseigne auprès des élèves
- apporte des moyens de compenser leur handicap,
- les aide à acquérir des méthodes, des outils.
- veille à la bonne tenue du LSU de l'enfant, qui est partie intégrale du dossier unique de l'usager et à la mise en place du LPI.
- travaille en lien avec l'équipe enseignante, l'établissement scolaire et ou l'établissement médico social et ou l'établissement des santé. Il participe aux ESS élabore les projets pédagogiques individualisés des élèves en lien avec leur PPS

**Exigences :** CAPPEI\* et expériences de préférence avec le public élève en situation de handicap et ou en difficulté scolaire, avec la coopération médico sociale

**Exigences particulières :** Le service de l'enseignant spécialisé en établissement s'organise, conformément au service des autres enseignants, en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement et trois heures consacrées au recensement et la répartition des élèves et aux réunions avec les équipes soignantes et réunions d'équipes pédagogiques

Les enseignants désirant postuler à ces emplois et souhaitant avoir de plus amples informations doivent prendre contact, dès à présent, avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale ASH (n° de téléphone : 03.83.93.56.91).

Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) – pour le 12 mars 2025, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dscen54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

IMPLANTATION		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0541192C	IME FLAVIGNY	5
0541268K	EREA FLAVIGNY	1
0541931F	DITEP l'Escale FLAVIGNY	1
<b>0542402T</b>	<b>MECS VAL DE BRIEY</b>	<b>1</b>
<b>0540283P</b>	<b>EPU Jacques Prévert VAL DE BRIEY</b>	

**49) POSTE D'ENSEIGNANT COORDONNATEUR DE L'ULIS TFA de l'école Marcel Leroy à NANCY**

L'école Marcel Leroy dispose d'un dispositif ULIS qui accueille des élèves avec des troubles des fonctions auditives et dont un des moyens spécifiques de communication est la langue des signes.

**Exigences particulières :**

- Titulaire du CAPPEI (ou équivalent)
- Connaissance des populations accueillies, du fonctionnement des institutions et du contexte réglementaire.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Maîtrise de la Langue des Signes Française

**Missions :**

- Enseigner et co-enseigner auprès des élèves
- Apporter aux élèves des moyens de compenser leur handicap, les aider à acquérir des méthodes, des outils liés aux troubles des fonctions auditives.
- Coordonner les emplois du temps
- Travailler en lien avec les enseignants de l'école où les élèves sont scolarisés en classe de référence,
- Participer aux ESS
- Être personne ressource au sein de l'établissement
- Conduire une partie des enseignements en français et en LSF dans des champs disciplinaires.
- Soutenir et permettre de construire, pour chaque élève sourd dont la famille a fait le choix de la LSF, un accès graduel au français en s'appuyant d'abord sur le français écrit dont la maîtrise est le minimum indispensable pour attester du succès du bilinguisme choisi.
- Élaborer des outils de classe et d'évaluation propres au dispositif.
- Participer aux réunions d'école, de cycles et inter-établissement, à l'organisation et à l'évaluation du dispositif.
- Participer à des formations destinées à renforcer les compétences et connaissances au niveau linguistique.

Il est demandé aux candidats souhaitant avoir de plus amples informations, de prendre contact, dès à présent, avec l'I.E.N. EI de la circonscription de Nancy 3. Une lettre de motivation devra être adressée, par courriel, à la circonscription de NANCY III-ASH, [ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien54-nancy3@ac-nancy-metz.fr) pour le **12 mars 2025**, avec copie à la D.S.D.E.N. de Meurthe-et-Moselle – Service du 1er degré - bureau de la gestion collective, [dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr](mailto:dsden54-mouvement@ac-nancy-metz.fr) – ainsi qu'à leur IEN de circonscription.

<b>IMPLANTATIONS</b>		
RNE	Implantation des postes	Nombre de postes
0542312V	NANCY - EESPU Marcel Leroy	1